



*Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence*

Mairie de Saint-Martin-Longueau

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024 - 19H00

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Isabelle JADAS, M. François LAURENT, Mme Virginie LEHMANN, M. Benjamin LEPORCQ, Mme Nadège ROELEN, M. Médéric PARROT, Mme Marie-Claire VERCRUYSE.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Michelle CHAMBRELENT ayant donné procuration à M. Denis MESSIO.
- Mme Catherine HIEGEL ayant donné procuration à Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE
- M. Teddy PEZANT, ayant donné procuration à M. Éric BARRUET.
- M. Patrick RODRIGUEZ, ayant donné procuration à M. Médéric PARROT

A été nommé(e) secrétaire : Mme Nadège ROELEN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2024.
- Emprunts projet cantine / périscolaire.
- Recrutement de 3 agents recenseurs.
- Rémunération des 3 agents recenseurs : sujet ajourné, attente information INSEE.
- Rémunération du coordonnateur communal.
- Décisions modificatives budget assainissement.
- Délibération pass loisirs et seniors.
- Délibération approbation rapport CLECT.
- Délibération montant pour les dépôts sauvages.
- Délibération rapport triennal artificialisation des sols.
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité, aucune remarque.

SOUSCRIPTION D'UN PRET LONG TERME ET D'UN PRET AVANCE TVA / SUBVENTIONS
(Délibération n°2024-01-25/11)

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir, comme prévu au budget primitif 2024, à une demande de financement pour réaliser une partie des travaux du nouveau bâtiment cantine périscolaire ainsi qu'un prêt relais TVA.

4 offres sont examinées, la proposition du Crédit Agricole est retenue pour les 2 prêts.

Prêt 1 :

Montant du prêt : 350 000 €.
Nature du prêt : taux fixe.
Taux appliqué : 3,45%.
Durée : 20 ans.
Périodicité des échéances : trimestrielles.
Frais de dossier : 0,15% du montant du financement soit 525,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

Vote pour : 13.

Contre : 2 concernant la demande d'emprunt.

Prêt 2 :

Montant du prêt : 350 000 €.
Nature du prêt : taux fixe.
Taux appliqué : 3,85%.
Durée : 36 mois.
Périodicité des échéances : trimestrielles.
Frais d'étude : 0,15% du montant accordé soit 525,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

Vote pour : 13.

Contre : 2.

RECRUTEMENT DE 3 AGENTS RECENSEURS
(Délibération n°2024-02-25/11)

Le recensement de la population qui doit avoir lieu du 16/01 au 15/02/2025 nécessite le recrutement de 3 agents recenseurs pour sonder les 3 districts.

Sont désignés comme agents : Madame BOURSIER Hélène, Madame DUTHOIT Marie-Thérèse, Madame ROGUIEZ Lucie.

Vote pour : 15.

**REMUNERATION DU COORDONNATEUR
(Délibération n°2024-03-25/11)**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un coordonnateur d'enquête a été désigné concernant les opérations du recensement de 2025.

Après délibération, et à l'unanimité des voix, Madame JADAS Isabelle bénéficiera en tant que coordonnateur, d'une rémunération de 600 € nette.

Vote pour : 15.

**DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT
(Délibération n°2024-04-25/11)**

Une décision modificative est nécessaire pour le budget annexe assainissement. Cela concerne un paiement à effectuer en dépenses d'investissement dont il manque des crédits suite aux travaux réalisés rue de Villette et rue de la Madelon.

Les membres du conseil municipal décident à la majorité de réaliser la régularisation comptable de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 022 : - 1 880 €

Chapitre 023 : + 1 880 €

Le total du fonctionnement reste à 89 334.62 €.

Investissement :

Chapitre 021 (recettes) : + 1 880 €

Chapitre 21 / article 2158 (dépenses) : + 1 880 €

Le total de l'investissement passe de 62 123.16 euros à 64 003.16 €.

Vote pour : 13.

Abstention : 2

**DELIBERATION PASS LOISIRS / PASS SENIORS.
(Délibération n°2024-05-25/11)**

118 pass loisirs pour 2 360 €

22 pass séniors pour 410 €

Soit un montant total de pass loisirs et séniors de : 2 770 €.

PASS LOISIRS 2024 / 2025		
CLUB	NOMBRE D'ENFANTS	MONTANT
BMX ESTREES	1	20
KARATE BRENOUILLE	1	20
KARATE PONT SAINTE MAXENCE	1	20
BASKET PONTPOINT	3	60
GYM ESTREES	5	100
EQUITATION PONT / VILLETTE	5	100
NATATION COMPIEGNE	2	40
ECURIES MOYVILLERS	4	80
JUDO SACY LE GRAND	6	120
BADMINTON COMPIEGNE	2	40
VOLLEY BALL RANTIGNY LIANCOURT	1	20
GYM SACY LE GRAND	6	120
GYM MONTATAIRE	2	40
JUDO PONT SAINTE MAXENCE	4	80
L'ETINCELLE 2 (zumba kids)	16	320
HAND VILLERS SAINT PAUL	2	40
HAND PONT SAINTE MAXENCE	3	60
HAND CLERMONT	1	20
BASKET BRENOUILLE	8	160
FOOT SACY / SAINT MARTIN	23	460
ATHLETISME CAUFFRY	1	20
DANSE BRENOUILLE	2	40
BOXE PONT SAINTE MAXENCE	5	100
BASKET LACROIX SAINT OUEN	1	20
TENNIS BRENOUILLE	1	20
TENNIS PONT SAINTE MAXENCE	5	100
TENNIS DE TABLE LES AGEUX	2	40
PATINAGE COMPIEGNE	1	20
GYM NOGENT SUR OISE	2	40
FOOT GRANDFRESNOY	2	40
TOTAL	118	2 360

PASS SENIORS 2024/2025		
CLUB	NOMBRE D'ADULTES	MONTANT
L'ETINCELLE 2	13	260
VOYAGE IMMOBILE (MARCHE)	3	30
VOYAGE IMMOBILE	3	60
PETANQUE CINQUEUX	2	40
PETANQUE LES AGEUX	1	20
TOTAL	22	410

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 15

**RAPPORT CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) –
COMPETENCE VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
(Délibération n°2024-06-25/11)**

La CLECT, a adopté son rapport réglementaire, le conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-Longueau doit donner son avis sur celui-ci.

Il s'agit des charges de voiries complémentaires reconnues d'intérêt communautaire et qui ont été transférées à la communauté de communes. Ces voiries concernent les communes de Pontpoint et Brenouille.

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

**MONTANT AMENDE DEPOTS SAUVAGES
(Délibération n°2024-07-25/11)**

Le Maire rappelle que plusieurs dépôts sauvages ont été constatés. Grâce aux caméras, nous avons réussi à identifier les contrevenants. Sans délibération à ce jour, nous n'avons pas eu la possibilité de verbaliser.

Nous proposons à la majorité d'instaurer une amende forfaitaire de 300 €.

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

**DELIBERATION RAPPORT TRIENNAL ARTIFICIALISATION DES SOLS
(Délibération n°2024-08-25/11)**

M. le maire expose que l'artificialisation des sols de la commune entre l'année 2022 et l'année 2024 montre que 1 ha 28 a 64 ca ont été consommés.

Après en avoir débattu, le conseil municipal constate que cette surface respecte le PLU de notre commune et valide ce rapport verbal.

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe au sujet :

Géoptis : Un audit de GEOPTIS, filiale de la Poste, a permis de lister les voiries sur le domaine privé et les chemins ou allées non recensés.

Il faudra le cas échéant, les transférer sur le domaine public ou les dénommer.

Avancement travaux cantine périscolaire : Les travaux sont au niveau des élévations de murs. La charpente devrait être installée en début d'année prochaine et la fin des travaux est prévue mi-juin.

Les 2 dernières semaines d'août, le personnel effectuera le transfert de mobilier.

Concernant ce projet, un groupe de travail en partenariat avec Bazicourt et les services de la CCPOH se réunit une fois par mois depuis septembre, dans le but d'établir le nouveau fonctionnement des services.

SEZEO rue de Paris (tranche 2) : Travaux d'enfouissement de réseaux terminés en juillet. Le montant initialement prévu était de 135 651 €. Le décompte final est de 92 125 €. Ce coût à la baisse nous a permis d'étendre le remplacement des ampoules LED. Après déduction de l'acompte de 40 000 euros versé en 2023, il reste à payer 51 430 €.

SEZEO : Dernière vague de remplacement des ampoules par des LED a été effectuée sur la commune. Il était prévu 81 ampoules LED pour un coût de 22 800 euros, il a finalement été mis en place 94 ampoules LED pour un coût de 25 600 euros.

SEZEO rue Hyacinthe Clozier / rue des Sables : Pour le bâtiment cantine / périscolaire, la SICAE nous informe qu'un renforcement souterrain de la basse tension doit être effectué du poste de transformation aux abords du bâtiment. Sinon les câbles aériens seront en souffrance.

Le coût représente 90 880 € TTC pour la basse tension et un reste à charge communal de 65 014€ TTC pour l'éclairage public et le télécom.

Echelonnable sur 2025/2026. A inscrire le cas échéant au budget 2025.

SEZEO rue de Compiègne : Afin de mutualiser les travaux d'enfouissement de réseaux avec la commune de Bazicourt fin 2025 / début 2026, les travaux représenteraient un coût de 23 472€ TTC sur 49 273 € au total.

Chaudière logement au-dessus de l'école : Suite à une panne, la chaudière de 26 ans, d'un locatif a dû être remplacée. Le montant s'élève à 4 266,96 €. La société A3T est intervenue rapidement en cette période de grand froid.

Infiltration eau de pluie : Le bâtiment au fond de la cour de l'ancienne mairie présente une fuite au niveau de la toiture. Celle-ci étant mitoyenne avec M. GRUNY, les travaux seront partagés et le coût pour la commune avoisinera 2 000 €.

Professionnels de santé : Monsieur le Maire a été sollicité par un professionnel de santé exerçant actuellement sur la commune pour un local provisoire. Le secrétariat de l'ancienne mairie, d'une superficie d'environ 25 m² lui sera proposé. Les modalités seront vues dans un deuxième temps.

Séance levée à 20h57.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Procuration de Mme CHAMBRELENT		Procuration à M. MESSIO	Procuration de M. PEZANT	Procuration de Mme HIEGEL
Isabelle JADAS	François LAURENT	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN	Teddy PEZANT
		Procuration à Mme BEBEN MARQUE		Procuration à M. BARRUET
Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ	Marie-Claire VERCRUYSSSE
	Procuration de M. RODRIGUEZ	Procuration à M. PARROT		